

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le jeudi 17 mai 2012 à 19H00, à laquelle sont présents :

PRÉSENCES :

M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Monsieur Pierre Guilbault, maire suppléant

Est également présente:
La directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de mesdames Céline Geoffroy et Marthe Blanchette est constatée.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour des travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité.
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

2. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'assemblée, monsieur Pierre Guilbault déclare l'assemblée ouverte

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2012-05-107
Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Adoption du règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour des travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité.

2012-05-108

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'adopter le règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour des travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-05-109

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Maire suppléant
trésorière

Directrice générale et secrétaire-

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».